

- K. D. -

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RETOUR DES DU RUANDA
COMMISSARIAT DE POLICE KIGALI.-

Vincli

le 22/2/1960

de

CC N° 115/JP.D.

KIBUNGO

809

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Monsieur le Juge de Police
KULU, N. S.

Objet
Voorwerp :

à

D.I à KONAKO.-

L.I P.V. M.C.L.-

5538 | *mt 2/02/M*
18.10.60

Votre lettre n° 2045/Just. 2/02/L du 17-2-1960.-

Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en 2 exemplaires
le P.V. de remise pour l'affaire dont question dans votre précitée

Le Commissaire de Police,
BENJAMIN C. MASSET

[Signature]

RWANDA

C.U. de NIGELI

PROCES-VOCAL DE REMISE

L'an mil neuf cent soixante, le vingt-troisième jour du mois de septembre
Nous, RUMILIT, Commissaire de Police à Nigeli
avons remis au sieur MUHAMEDI fils de Abdallaheli et de Amina, né en 1943 à Hierugenge, C.I. Ba. Tshambwe, Territoire de Nigeli, y résident, mukutu des Abazigaba
la somme de NEUF CENT FRANCS
représentant le montant des D.I. lui alloués pour les blessures encaées lors d'un accident de roulage causé par le sieur LIMA Casuas, le 4 novembre 1959 à Nigeli

Le Commissaire de Police

R. UMLIT


Pour réception conforme de la somme de
NEUF CENT FRANCS
Nigeli, le 23 septembre 1960
Le bénéficiaire : MUHAMEDI.



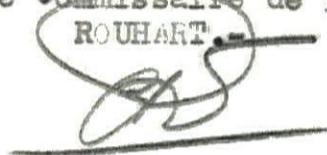
RUANDA

J.U. de KIGALI

PROCES-VÉRBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent soixante, le vingt-troisième jour du mois de septembre _____
Nous, ROUHART, Commissaire de Police à Kigali _____
avons remis au sieur MUHAMEDI fils de Abdulaheli et de Asi na, né en 1943 à Niarugenge, C.I. Ba. Tshambwe, Territoire de Kigali, y résidant, muhutu des Abazigaba _____
la somme de NEUF CENTS FRANCS _____
représentant le montant des D.I. lui alloués pour les blessures en cours lors d'un accident de roulage causé par le sieur LUKA Casmas, le 4 novembre 1959 à Kigali _____

Le Commissaire de Police
ROUHART



Pour réception conforme de la somme de
NEUF CENT FRANCS _____

Kigali, le 23 septembre 1960
Le bénéficiaire : MUHAMEDI.-

